

**QUESTIONS DES PARTICIPANTS ADRESSÉES AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT
ET RÉPONSES**

Question 1

La date et l'objet de la plus récente intervention du BAPE pour les sites suivants : BFI/Lachute, Saint-Nicéphore, Lachute, Sainte-Sophie, Saint-Thomas.

Réponse 1.1

Le BAPE a eu le mandat de tenir une audience publique pour les LES de Lachenaie (rapport 89) et de Lachute (rapport 160) de même que pour le DMS de Saint-Nicéphore (rapport 127). Pour plus d'information sur ces dossiers, nous vous référons aux rapports disponibles sur notre site internet (www.bape.gouv.qc.ca).

Question 2

Le BAPE a-t-il produit un rapport pour le Complexe de recyclage de Montréal-Est et dans l'affirmative, un décret a-t-il été émis par le gouvernement ?

Réponse 2.1

Le BAPE n'a pas tenu d'audience publique pour le Complexe de recyclage de Montréal-Est, car ce genre de projet n'est pas soumis à la procédure d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement.

2003.02.07